

Séance du 6 décembre 2021

L'an deux mil vingt, le 6 décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation et la présidence de Monsieur BERRARD Philippe, Maire.

Etaient présents Mesdames Claire CHASTAN, Samira BERMOND, Pauline RICHON et Patricia VIOLET, Messieurs Philippe PATRY, David BERNARD, Pascal KEINBORG

Etaient absents excusés : Madame Frédérique LECOINTE qui avait donné procuration à Monsieur Philippe PATRY, Monsieur Christian DELEBARRE qui avait donné procuration à Mme Claire CHASTAN et Monsieur Timothée GAILLARD qui avait donné procuration à Monsieur David BERNARD.

Secrétaire de séance : Madame Claire CHASTAN

Madame Christine NICOLAS, nouvelle secrétaire de mairie, assiste au Conseil Municipal pour la première fois et n'a pas encore rencontré tous les élus. Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose un tour de table pour que chacun puisse se présenter.

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose que soit ajouté à l'ordre du jour un point concernant la demande de subvention LEADER pour le projet La FABREGO. Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 8 novembre est approuvé à l'unanimité.

Raccordement électrique d'une maison au Serre de Turc

Monsieur le Maire rappelle la vente par la commune de quatre terrains constructibles au Serre de Turc. Ces terrains ont été vendus « viabilisés », c'est-à-dire avec l'eau et l'électricité en limite de propriété. La commune avait donc au préalable financé les travaux de génie civil pour les futurs raccordements électriques des parcelles, à savoir, pour 3 d'entre elles, enfouissement des fourreaux et pose des logettes. Concernant la quatrième parcelle, celle-ci se trouvant au pied d'un poteau électrique, la pose d'une logette n'a pas été jugée utile, par manque d'informations. Il en résulte pour les propriétaires qu'ils doivent maintenant déboursier 1300€ pour raccorder leur maison, alors que le forfait n'est que de 290€ lorsque la logette est déjà présente.

Pour remédier à un « oubli » dans les travaux de viabilisation et par souci d'équité entre tous les propriétaires de ces terrains vendus par la commune, Monsieur le Maire propose de rembourser à Madame Vanessa FERRARI et Monsieur Guillaume SAINT BONNET la différence de coût entre les deux types de forfait de raccordement électrique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTÉ de rembourser à Madame Vanessa FERRARI et Monsieur Guillaume SAINT BONNET la somme de 1000 euros

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Logement n°1 de l'immeuble MIELLE : choix du locataire

Monsieur le Maire rappelle que le logement n°1 vient d'être libéré par ses anciens occupants qui ont emménagé dans l'appartement tout neuf au-dessus de l'école. Le logement 1 va être remis en location au 15 décembre après quelques petits travaux.

Il présente le dossier de candidature complet de Madame Erika PERDRIOL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de louer le logement n°1 de l'immeuble MIELLE à Madame Erika PERDRIOL

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision

Projet LA FABREGO : demande de subvention LEADER

Monsieur le Maire rappelle la mission de maîtrise d'œuvre confiée au cabinet PEYSSON-VETTORELLO, architectes à Bourdeaux, pour la création d'un espace partagé de travail et d'activités « la Fabrego », place Léopold Mourier.

Il rappelle l'avant-projet sommaire établi par le cabinet de maîtrise d'œuvre et l'estimatif du coût de l'opération d'un montant total de 664 256 € HT, et la partie éligible au financement LEADER d'un montant de 386 127 €.

Il propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'Europe au titre du programme LEADER pour le montant le plus élevé possible, à savoir 80 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de solliciter l'aide de l'Europe au titre du programme LEADER pour le montant le plus élevé possible, à savoir 80 000 €.

AUTORISE le Maire à signer tout document utile à l'exécution de la présente décision

Questions diverses/ Informations :

Entretien des STEP : signature d'un contrat de maintenance

Pour rappel, Philippe PATRY avait demandé un devis à VEOLIA pour un contrat de maintenance concernant le réseau d'eau et l'assainissement collectif. Devant les réticences du Maire et du Conseil Municipal à confier autant de compétences à cette entreprise, un contrat pour seulement la station d'épuration de La Paillette va être demandé.

La FABREGO : création groupe de travail

Une réflexion sur le fonctionnement et l'animation du futur espace de coworking va être confiée à un groupe de travail. Ce groupe sera constitué de quelques personnes déjà identifiées comme possibles utilisatrices du lieu, mais aussi d'habitants et d'élus intéressés. Les premières réunions seront lancées en janvier.

Problème d'humidité à l'Eglise

Claire CHASTAN et Christian DELEBARRE se sont rendus à l'église de Montjoux pour constater quelques dégâts signalés par une habitante. Il y a en effet présence de taches d'humidité en bas du mur au fond de la nef, mais assez limitées. Pour résoudre ce problème il faudrait de gros travaux de décaissement et de drainage à l'arrière de l'église, avec tranchée sur une propriété privée, etc. Une telle intervention n'est pas à l'ordre du jour pour le moment. En revanche, un vitrail endommagé doit être réparé.

Réunion prédation le 15 décembre

A l'initiative de la commission agricole de la CCDB, une réunion sur la présence du loup et le pastoralisme a lieu mercredi 15 décembre à 18h à la salle des fêtes de Bourdeaux.

Colis aux anciens

Il est décidé d'offrir de nouveau en 2022 un colis aux habitants de plus de 65 ans. En effet, le repas communal ne pourra certainement pas avoir lieu en raison de l'épidémie de COVID, et ce colis avait été très apprécié l'année dernière.

Vœux du Maire

La réunion publique des vœux du Maire et du Conseil Municipal est fixée au jeudi 13 janvier à 18h, sous réserve de restrictions sanitaires éventuelles.

Cadeau Gégene

A cause du COVID, le départ à la retraite de Gérard MATHON n'a pas pu être fêté. Néanmoins, la Mairie et les élus qui le souhaitent vont lui acheter un cadeau (probablement un bon d'achat chez GAMM'VERT)).

Concours de sapins et santons

La lettre d'information municipale qui va sortir d'ici quelques jours va annoncer le lancement d'un concours de sapins et de santons. Les œuvres seront à installer sur la place Léopold Mourier et le palmarès sera décerné pendant la Castagnade.

Sécurisation rue du Temple

Le courrier d'une habitante de la rue du Temple soulève à nouveau le problème du risque de chute au niveau du mur sans protection en face de la maison BOURDONGLE. Plusieurs paramètres sont à prendre en compte pour éventuellement sécuriser ce mur : stationnement des véhicules, sens de la circulation, fragilisation du mur par la poussée des racines de platanes, normes de sécurité d'un garde-corps, souci d'esthétique du lieu, coût très élevé d'un ouvrage en fer forgé, etc. Un devis va être demandé à l'entreprise BERTHELEMY pour la pose d'un grillage de bonne qualité.

Retour sur le OFF du DD à Marseille

Le Maire s'est rendu à Marseille le 9 novembre dernier à une présentation de tous les projets lauréats de l'OFF DU DD, le concours qui a récompensé l'aménagement des Espaces Publics de La Paillette.

Effectifs scolaires

Suite au Conseil d'Ecoles du RPI (du 9 novembre), Claire CHASTAN fait un point sur les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2022. Au vu des chiffres actuels (29 ou 30 élèves), l'école de Montjoux n'accueillera pas d'enfants de Vesc en petite section. L'éventualité d'envoyer quelques élèves de grande section à La Roche est envisageable, même si le souhait de Montjoux est de garder les enfants pour tout leur cycle de maternelle.

Remerciements suite à la taille des tilleuls

Marie-Françoise RICHON, très heureuse que les tilleuls devant chez sa maison aient été élagués, a fait une belle carte de remerciements à la Mairie.

Séance levée à 20h40